

REGLEMENT INTERIEUR ESPACE JEUNES CIAS/La Fédé

L'Espace Jeunes est un espace d'émancipation et d'expérimentation où les mineurs peuvent s'épanouir en prenant des initiatives et des responsabilités quant à la mise en œuvre de leurs temps de loisirs et de vacances.

Les temps de loisirs et de vacances sont des occasions d'apprentissage à la citoyenneté et au vivre-ensemble où les jeunes sont considérés en tant qu'individu à part entière, non pas comme un être isolé mais comme faisant partie et agissant au sein d'une collectivité.

- 1- Chaque jeune qui vient à l'Espace Jeunes doit s'inscrire à son arrivée sur la fiche de présences journalières de l'Espace Jeunes. Cependant, les jeunes peuvent venir et sortir du local à leur guise.
L'animateur n'est pas responsable des allées et venues des jeunes. Les responsables légaux des jeunes sont au courant de ce fonctionnement, basé sur une relation de confiance entre eux et le jeune.
- 2- Chaque jeune a l'obligation de contracter une adhésion famille auprès du CIAS/Fédé, d'un montant de 5€, valable 1 an (année civile). Cette adhésion permet à toute la famille de participer aux activités organisés par La Fédé. Il doit également avoir une fiche sanitaire de liaison à jour, valable 1 an (année civile).
- 3- L'Espace Jeunes est un lieu public et donc ouvert à tous et non pas un lieu privé appartenant à un groupe.
- 4- Chaque jeune doit respecter les autres :
Les autres : jeunes, animateur(s), parent(s), etc...On n'est pas obligé d'être ami avec tout le monde mais on doit respecter tout le monde.
Respect : dire bonjour à tout le monde, ponctualité aux réunions et activités, vocabulaire et comportement adapté car différents âges, etc...
- 5- Chaque jeune doit respecter le matériel : « tu utilises, tu ranges » / « tu casses, tu ré pares ». Si quelque chose ne peut pas être réparé et doit être acheté pour remplacer l'objet détérioré, nous enverrons une facture aux parents.
- 6- L'utilisation des jeux vidéos est soumise au respect de la classification en vigueur.
- 7- L'utilisation d'internet est soumise à la législation. Il est par conséquent interdit de consulter, stocker, diffuser des sites ou documents à caractère raciste, pornographique, incitant à la violence ou portant atteinte à la dignité des personnes.
- 8- Interdiction d'amener et de consommer de l'alcool et des substances illicites (cannabis, cocaïne, etc.) dans, et aux abords, de l'Espace Jeunes.
- 9- Interdiction de fumer des cigarettes dans le local Espace Jeunes. Un espace fumeur est dédié à l'extérieur. Ne pas jeter ses mégots par terre. Un cendrier est mis à disposition.
- 10- Les jeunes des autres communes peuvent accéder à l'Espace Jeunes dans la mesure où ils respectent les mêmes règles et qu'ils aient réglé leur adhésion familles de 5€.
- 11- Le CIAS/Fédé, ainsi que la municipalité, déclinent toutes responsabilités en cas de vol, de perte ou de dégradation des objets personnels des jeunes. Ces objets sont acceptés dans la mesure où ils ne gênent pas le fonctionnement.
- 12- Toute personne qui ne respecte pas ces règles peut se voir appliquer des sanctions en fonction de la gravité :
Avertissement oral auprès du jeune. Si pas de changement de comportement du jeune ou récidive, exclusion pour la journée ou plus et courrier ou appel téléphonique aux parents.
Quand un jeune revient après une exclusion, un temps de discussion sera prévu avec lui afin de faire le point et de donner les potentielles autres sanctions si récidive.

Signature du jeune :

Signature du responsable légal :